
Adresse de la société populaire de Chambéry (Mont-Blanc), lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Chambéry (Mont-Blanc), lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 241-242;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19783_t1_0241_0000_4

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Liberté, Égalité.

Représentants du Peuple,

Le terrorisme, l'immoralité et l'oppression constituent le gouvernement des Rois et des tyrans. Celui des républicains repose essentiellement sur les bases immuables des principes éternels de la justice, de la vertu, de l'amour, de l'exécution, de l'inflexibilité des lois, de la liberté et de l'égalité. Votre adresse aux français renferme le code des principes lumineux et des maximes d'un état libre. Elle a été lue au milieu de nous, parmi les acclamations réitérées d'un peuple de frères. Elle a saisi tous les cœurs d'un saint enthousiasme pour la liberté, et d'une indignation profonde contre tous les oppresseurs, sous quelque masque et sous quelque dénomination qu'ils se présentent. La massue d'hercule, s'est-il écrié, a donc brisé pour jamais le sceptre d'airain qui pesait sur toutes les têtes et un mouvement vigoureux et électrique a donc dissipé pour toujours le nuage épais et imprégné de sang, qui obscurcissait le vaste horizon de la République.

Gloire en soit rendue à nos mandataires fidèles. Les victoires signalées et sans nombre des braves défenseurs de la patrie, seront tracées dans les fastes de la république par le burin de l'histoire, et les triomphes éclatants remportés par la Convention seront proclamés par la trompette de la renommée dans tout l'univers.

Bienfaiteurs de l'humanité, vous vous êtes élevés à la hauteur des principes, d'où vous avez découvert le grand jour des vérités. Vous serez pour les républicains un miroir fidèle qui réfléchira les rayons de la vertu d'un pôle à l'autre, et au moyen duquel tous les fripons, les intrigants et les oppresseurs seront signalés pour les bannir du sein de la société régénérée.

Continuez, dignes représentants, notre confiance égale vos sublimes travaux. Restez à votre poste jusqu'à la paix. Maintenez le gouvernement révolutionnaire jusqu'à cette époque. Vous reconnaîtrez toujours les membres qui ont voté cette adresse à leur dénouement entier et sans bornes à la Convention. Elle sera toujours pour eux, comme elle doit l'être pour tout républicain le point de ralliement. Ils le jurent, ils tiendront parole.

Vive la République, vive la Convention. Guerre éternelle aux tyrans, aux fripons, aux intrigants. Hommage à la vertu, aux mœurs et aux (*illisible*) modestes et utiles.

Les membres de la société populaire de Manzat, chef lieu de canton, district de Riom, département du Puy-de-Dôme, qui ont voté la présente adresse sont les citoyens qui ont signé. Un grand nombre a déclaré ne savoir faire.

Suivent 19 signatures.

3

La société populaire de Chambéry [Mont-Blanc], à laquelle sont réunis tous les citoyens de la commune, félicite la Conven-

tion nationale d'avoir substitué le règne de la justice à celui de la terreur; ils assurent que le représentant du peuple Gauthier a empêché l'inquiétude et les crimes de Robespierre de changer le *Mont-Blanc* en *Mont-Noir*.

Mention honorable, insertion au bulletin (31).

[*La société populaire de Chambéry à la Convention nationale, s.d.*] (32)

Législateurs,

Ils sont venus ces jours si désirés par les véritables patriotes, où la justice règne, où la justice a repris ses droits: les Catilina modernes, les héros criminels qui avoient amené le règne de la terreur ne sont plus; les incarcérations arbitraires, les injustes détentions, les massacres, les noïades, les flots de sang qui inondoient la République; enfin, toutes ces horreurs qui étoient leur ouvrage, viennent de cesser à la voix persuasive de la Convention nationale. Oui, pères de la Patrie, c'est maintenant que la liberté sourit aux Français, qu'elle répand partout la joie et le bonheur, que dans les grandes communes, comme dans les petites, que dans l'intérieur des maisons, comme dans les champs, sur les chemins, et de tout côté, on n'entend plus que ce cri cher à tous les cœurs: Vive la Convention nationale.

Législateurs, une digne fraction de vous-même, un représentant humain et juste, Gauthier est venu dans le département du Mont-Blanc, il y a comprimé la terreur et empêché l'inquiétude et les crimes de Robespierre, de la changer en Mont-Noir. Lorsqu'il sera rendu, ce représentant, au milieu de vous, il vous montrera le département pur comme ses neiges; personne n'y commande plus à l'opinion, les ambitieux, les intrigants, les hommes de sang y sont exécrés, le patriotisme pur, la probité des mœurs, les vertus, les sentimens, tout en un mot, ce qui sait faire aimer la liberté, l'égalité, la république, le peuple, la Convention, y est mis à l'ordre du jour.

Entendez, pères de la patrie, de la place où vous êtes, le concert de louanges et de bénédictions, dont retentit le département du Mont-Blanc, il est l'expression de la vive reconnaissance qu'éprouve pour vous et pour votre collègue, l'innocent et paisible laboureur rendu à sa famille et à sa charrue, et qu'éprouvent tant de vertueux citoyens qui viennent de sortir d'une nouvelle Bastille, pour goûter derechef les douceurs de l'existence sociale.

Non, il n'y a plus que le crime qui tremble, et ce n'est plus que sur lui que pèse le glèbe de la loi.

La société populaire rappelée à sa primitive institution, abhorant également tous les partis, se jette dans le sein de la Convention, ne cherche d'autre boussole qu'elle, ne veut s'éclairer que de ses lumières, n'avoir d'autre guide que ses décrets, ni d'autre centre de réunion qu'elle,

(31) P.-V., L, 134.

(32) C 328 (2), pl. 1457, p. 17.

non qu'elle seule, nous le promettons et le jurons à la face de la République entière.

Représentans du peuple, entendez encore une grande vérité; aujourd'hui, tous les citoyens de la commune de Chambéry ne sont qu'une même masse avec la société populaire nouvellement épurée; ils n'ont tous ensemble qu'un même cœur, pour sentir le bonheur que préparent aux français, les principes sur lesquels la République s'est assise depuis les mémorables journées des 9 et 10 thermidor. Il n'ont tous ensemble qu'une même volonté, celle de se rallier autour de ces principes sacrés, et tous ensemble, ne forment qu'un même vœu, celui de concourir par leurs travaux et leurs vertus à la République française, une, indivisible, démocratique, triomphante et impérissable.

Citoyens représentans, restez à votre poste jusqu'à ce que vous ayiez épuisé la foudre qui doit pulvériser tous les crimes, toutes les factions; jusqu'à ce qu'enfin vous ayiez donné la paix à la France et à l'univers entier.

Vive la République, vive le peuple, vive la Convention.

Suivent 68 signatures.

4

Le peuple de Gannat, département de l'Allier, rend justice aux opérations du représentant Boisset, qui a fait succéder l'humanité et toutes les vertus républicaines à l'oppression et à la terreur; il prie la Convention d'achever les bienfaits en prorogeant les pouvoirs de Boisset jusqu'à ce qu'il ait visité tous les districts du département.

Mention honorable, insertion au bulletin (33).

[Le peuple de Gannat à la Convention nationale, Gannat, le 26 brumaire an III] (34)

Le peuple de Gannat avoit sollicité près de vous l'avantage de posséder dans son sein un représentant qui vint et anéantit pour jamais le règne de la terreur et le souvenir de l'oppression sous laquelle il avoit eu à gémir. Boisset s'est montré parmi nous et la terreur a disparu sans retour; à ce sentiment si honteux et qui ne peut être que le partage des plus vils esclaves, ont succédé la confiance, l'union entre les bons citoyens, la justice, la douce humanité et toutes les vertus sur lesquelles doivent se fonder une République, et qui seules peuvent la rendre impérissable. Nous avons recouvré la liberté et le bonheur, nous vous devons ce bienfait, nous venons acquitter la dette sacrée de la reconnaissance.

Le peuple de Gannat fut dans tous temps attaché à la Révolution et à la représentation natio-

nale. Si jamais la tyrannie eut pu, comme elle en avoit sans doute l'espoir, affaiblir dans nos ames le sentiment vertueux; la présence de Boisset eut suffi pour lui rendre toute son énergie. Boisset pourra vous dire que surtout par les acclamations multipliées, vive la Convention nationale, vive la république, vive la liberté, étoient l'épanchement de tous les cœurs qui depuis longtemps sentoient le besoin d'une telle jouissance, il pourra vous dire, si le peuple de Gannat est bon, s'il est généreux, s'il est ardemment attaché à la liberté et si malgré tous les maux qu'on lui a fait souffrir et qu'on ne songeoit qu'à aggraver encore, il a jamais conçu contre ses ennemis le projet d'aucune autre vengeance que celle de la honte et de l'impuissance de faire le mal, ce supplice terrible pour le méchant et dont son crime est l'aliment éternel. Mais une inquiétude se mêle à notre joie, Boisset n'est arrivé que depuis peu de jours dans notre département, et nous savons que le terme prescrit à sa mission par vos décrets est sur le point d'expirer; cependant plusieurs districts n'ont pas joui de la présence de ce représentant, et ils ne le désiroient pas moins vivement que nous. Daignés compléter vos bienfaits et achevés votre ouvrage en décrétant une prorogation aux pouvoirs que vous avés confiés à Boisset; vous remplirez les vœux les plus chers du peuple de Gannat et nous osons le dire du peuple entier de ce département.

Nous venons de connoître le décret que vous avés rendu sur la société des Jacobins de Paris; nous applaudissons à la sagesse et à l'énergie de cette mesure, nous vous prions de croire que la société populaire de notre commune n'a jamais partagé ces excès que vous avés du réprimer, qu'elle n'a jamais eu d'autres principes que ceux de la plus profonde soumission à vos décrets et d'un dévouement inaltérable à la représentation nationale.

Suivent 136 signatures.

5

Les citoyens composant le conseil-général de la commune d'Anduze, département du Gard, félicitent la Convention nationale sur les principes sublimes qui sont développés dans son Adresse au Peuple français, et la remercient d'avoir substitué à la terreur le règne de la justice et de toutes les vertus.

Ils l'invitent à rouvrir les sources de la fortune publique, en dégageant l'Agriculture et Commerce des entraves des réquisitions, et à faire exécuter la loi salutaire du maximum.

Mention honorable, insertion au bulletin (35).

(33) P.-V., L, 135.

(34) C 328 (2), pl. 1457, p. 23.

(35) P.-V., L, 135.